



Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

SÌ SÌ NO NO

« Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XL n° 291 (481)

Mensuel - Nouvelle Série

Juillet - Août 2006

Le numéro 3€

ATTAQUE PRÉVENTIVE DU CARDINAL MARTINI À BENOÎT XVI DANS LE DOMAINE BIOÉTHIQUE ?

A PROPOS DE L'INTERVIEW ACCORDÉE À « L'ESPRESSO »

Dans le dernier numéro de la revue *L'Espresso* (n°16, 21 avril 2006), sur la couverture de laquelle se détache un gros plan du cardinal Martini, on peut lire ce titre : « *Exclusif. Ainsi va la vie* ». Les sous-titres des articles nous affirment que le « grand » bibliste et le scientifique Ignazio Marino, spécialiste des questions de bioéthique (que l'on présente naturellement comme un *croquant*, sans plus de précision sur la confession religieuse qui est la sienne; il faut aussi rappeler qu'il a dernièrement été élu sénateur sur les listes des *Démocrates de gauche*, ex PCI) « *tracent le chemin d'une rencontre possible entre science et éthique chrétienne* ». Le texte est présenté comme une sorte de scoop, et prend la forme d'un dialogue entre Martini et Marino sur les sujets brûlants de la bioéthique : fécondation assistée, avortement, euthanasie, adoptions et lutte contre le Sida.

Que l'on me permette de faire rapidement quelques observations et de poser quelques questions à chaud : je n'ai pas la prétention de réfuter de façon analytique tout ce qui a été soutenu par le fameux cardinal dans cet article, mais je voudrais m'arrêter sur certains points.

UNE ÉTRANGE « RETRAITE »

Le cardinal Martini nous est présenté comme « *s'étant retiré à Jérusalem* ». Or, c'est depuis qu'il s'est « *retiré* » à Jérusalem il y a quelques années que cette « *retraite* » nous est rappelée à chacune de ses interventions dans les principaux quotidiens nationaux, ou dans les

revues les plus répandues. Étant donné cette forte présence médiatique, ne serait-il pas plus correct de dire que le cardinal Martini « *s'est établi* » ou qu'il « *réside* » à Jérusalem, au lieu de persister à dire qu'il s'est « *retiré* » ? En effet – mais j'ai peut-être tort – l'idée de « *retraite* » est, dans mon esprit, incompatible avec le fait d'accorder continuellement des interviews ou d'intervenir sur des sujets brûlants d'actualité; et il me paraît fort peu élégant de parler de « *retraite* » (avec la connotation mystique de ce terme, comme si l'interviewé parlait dans un état de sagesse et d'équilibre supérieurs, de renoncement au monde et à sa vanité) et ensuite de permettre que son visage souriant paraisse en première page d'une revue qui tire à 400 000 exemplaires (il me semble que le cardinal Martini a l'autorité pour imposer des conditions précises à la publication de ses interviews, comme par exemple que n'apparaisse pas sa photo en couverture).

Il me semble ensuite pour le moins curieux que Martini accepte d'accorder des interviews à des revues comme *L'Espresso*. En effet, il ne s'agit pas de n'importe quel magazine, mais d'un élément fondamental du groupe de presse *L'Espresso - La Repubblica*, propriété de De Benedetti, financier d'origine israéliite. Comme on le sait, il s'agit de publications fortement orientées à gauche, à l'esprit hyper-progressiste, qui depuis de longues années mènent une bataille serrée contre l'Église et plus générale-

ment contre la foi chrétienne, en alimentant une incessante – quoique parfois bien masquée – propagande destructrice en faveur d'une perversion complète des mœurs, de l'avortement, de l'homosexualité, de l'euthanasie, de l'écologisme le plus antichrétien. Ce n'est pas par hasard, d'ailleurs, que la famille du fondateur du journal *La Repubblica*, Eugenio Scalfari, revendique une vieille tradition d'appartenance maçonnique. Il s'agit donc de moyens de communication dont un catholique honnête devrait se méfier au plus haut point, car ennemis de la foi et de tout sens honnête. Il me

VII^e CONGRÈS THÉOLOGIQUE DE

SÌ SÌ NO NO

PARIS

5, 6 ET 7 JANVIER 2007

« *Les crises dans l'Église : causes, effets, remèdes* »

semble donc qu'un cardinal, à plus forte raison, devrait se garder de prêter son nom, sa réputation et son rôle ecclésial de prince de l'Église à de telles publications. Autrement dit, il me semble vraiment grave que ce cardinal choisisse une telle revue comme porte-parole de ses positions théologiques : il y a là quelque chose de terriblement vulgaire et en même temps malsain et hors de propos. D'autant plus que, ces dernières années, il a souvent fait paraître ses interventions et articles dans les colonnes de *La Repubblica*. Or, si l'on aime l'Église, comment peut-on prêter sa plume à un journal qui fait de la destruction de l'Église l'un de ses objectifs principaux, sinon le principal (bien que non avoué) ? Au-delà du contenu de l'interview, le simple fait d'accorder du crédit à un journal comme *La Repubblica* ou comme *L'Espresso* cause scandale : un catholique peu informé pourrait déduire du fait que Martini y écrive que ce sont de bons journaux, et non des instruments empoisonnés d'attaque contre l'Église.

OFFENSE À L'ÉGLISE

Le cardinal Martini, dans son interview, parle sans cesse de la nécessité du dialogue sur les délicats sujets qui sont en discussion, un dialogue qu'il appelle « *dialogue sur la vie* » et qui « *ne porte pas de préjugés ou de positions prédéfinies, mais qui soit ouvert et libre, et en même temps respectueux et responsable* » (p. 53).

Cette notion est affirmée à plusieurs reprises, et constitue le leitmotiv de l'intervention de l'illustre cardinal. Corrigez-moi si je me trompe, mais il me semble que nous nous trouvons ici face à un exemple sans pareil de banalisation de la pensée. En effet, l'affirmation citée ci-dessus est tellement vague et générique qu'elle prend presque la forme d'un truisme, d'une tautologie : c'est comme si Martini disait : « le dialogue doit être un dialogue ». En effet, qui pourrait désirer un dialogue fondé sur le préjugé, irrespectueux et irresponsable ? Ce sont des observations tellement banales qu'elles en sont déprimantes.

Mais derrière ces affirmations bonasses, se cache à mon avis un piège dangereux. En effet, le prélat ne parle pas de la nécessité d'éviter les préjugés à l'encontre de l'Église et de la doctrine catholique, mais s'adresse indistinctement aux deux interlocuteurs idéaux : l'Église et la science (comprise au sens laïciste), comme si elles étaient des réalités placées sur le même plan. Il faut en déduire que le prélat est convaincu que l'Église a des préjugés ou peut se prononcer de façon irresponsable en matière de bioéthique. Dans le cas contraire, il aurait précisé que son invitation ne s'adressait pas à Elle, mais aux ennemis de l'Église qui, eux, par leurs préjugés, ne cessent de l'attaquer sur la base des lieux communs les plus éculés et des

mensonges les plus impudents.

La gravité de cette conviction, surtout dans la mesure où elle est exprimée, du moins implicitement, par un cardinal, me semble très marquée. En effet, les cas possibles ne sont *a priori* qu'au nombre de deux : soit ce n'est pas l'Église qui parle mais un homme d'Église, un prélat, un théologien, un évêque, au titre de *doctor privatus*, exprimant une opinion personnelle sans volonté d'enseigner ni de confirmer ses frères dans la foi (s'il s'agit d'une personne qui en a l'autorité formelle, et donc d'un évêque), soit c'est l'Église qui se prononce à travers l'un des actes possibles de son Magistère ordinaire ou extraordinaire, dans une pluralité de degrés qui va évidemment jusqu'à l'infailibilité. Dans le second cas, il faut partir du principe que l'enseignement de l'Église en matière de dogme et de morale (et la bioéthique n'est pas autre chose qu'une partie de la morale générale, intégralement soumise, en tant que telle, à ses principes) n'est pas une réalité discutable, encore moins une réalité soumise à débat ou dialogue comme une quelconque réalité culturelle mondaine. C'est au contraire une dimension qui, dans des conditions normales, exige *prima facie* pleine obéissance du fidèle et aussi de toute la hiérarchie sacerdotale et épiscopale. L'invitation à un dialogue sans préjugés est donc non seulement erronée théologiquement, mais aussi gravement offensante pour l'Église, pourtant représentée par le cardinal, car elle envisage la possibilité absurde que l'Église, dans ses actes magistériels, puisse agir sur la base de préjugés.

En outre, l'appel au dialogue est offensant pour l'Église parce qu'il semble exclure, ou éclipser volontairement, le fait que la figure normale d'une déclaration importante de l'Église en matière de foi ou de morale est la *décision d'autorité*, c'est le commandement d'accepter fidèlement la décision doctrinale papale ou conciliaire. Cela exige, évidemment, que l'acte du Magistère se manifeste par une déclaration formelle qui porte avec soi et en soi l'évidence de la pleine volonté d'enseigner). La figure normale d'une déclaration de l'Église n'est donc pas le *dialogue*, comme semble le penser Martini, mais bien son opposé : l'acte de condamnation le plus ferme, l'interdiction résolue, ou l'affirmation la plus claire, mais toujours en tant qu'actes tirant leur légitimité non pas de la forme dialogique (ou collégiale) sous laquelle ils se produisent ou se manifestent, mais de l'autorité du Pontife (ou du Pontife et des évêques) dont ils émanent. Le dialogue est l'anti-principe du Magistère catholique, dont il représente la négation formelle. À l'encontre de ces évidences, Martini semble croire que la bioéthique recèle des réalités si cachées et mystérieuses qu'elles se soustraient à l'autorité hiérarchique et pontificale (tel est l'enjeu de la question, en dernière instance), qui

aurait besoin d'on ne sait quel dialogue pour comprendre ce qui est permis et ce qui ne l'est pas. Mais ici, à l'erreur précédente viennent s'en ajouter deux autres.

« PAROLES EN LIBERTÉ »

À aucun moment de son intervention Martini ne fait d'analyse fondée sur des textes et des documents de la Tradition catholique, sur des actes du Magistère du Pontife régnant ou de ses prédécesseurs. On ne trouve dans ce long texte que quatre citations du Nouveau Testament, dans le petit paragraphe sur l'avortement (sur lequel nous reviendrons). L'absence totale de références aux textes (qui, sur ces sujets, sont non seulement très nombreux, mais ont force d'autorité sur le fidèle) nous donne la curieuse impression que les propos du cardinal sont des paroles en liberté, des opinions personnelles dépourvues de tout fondement théologique et doctrinal. Il me semble que le scandale d'une telle approche tient dans le fait que le fidèle qui lirait ce texte pourrait se sentir autorisé à aller dans la même direction, alors qu'en matière de bioéthique il est nécessaire d'avancer avec la plus grande prudence et en obéissant à l'Église, sans suivre ses propres impulsions ni des opinions passagères et sans fondement. Est-il permis à un cardinal d'agir avec tant de superficialité de façon publique, et inviter par son comportement les fidèles à désobéir au Magistère papal ?

N'est-ce pas un affaissement moral que révèle cette renonciation de Martini à argumenter de façon rigoureuse, en citant des sources dignes de foi et faisant autorité, et en s'efforçant au moins de justifier sa désobéissance par une réfutation argumentée des positions ecclésiales avec lesquelles il est en désaccord ?

« ZONES D'OMBRE » INEXISTANTES ET « DIVISIONS » QUI NE SONT PAS « INUTILES »

Toutes les argumentations de Martini (laxistes et permissives sous prétexte de prudence et de « fausse charité ») se fondent sur la notion suivante : « *Là où, pour le progrès de la science et de la technique, apparaissent des zones de frontière ou zones d'ombre, là où il n'est pas tout de suite évident de distinguer quel est le véritable bien de l'homme et de la femme, tant pour les individus que pour l'humanité entière, il est de bonne règle de s'abstenir avant tout de juger précipitamment, et de discuter ensuite avec sérénité, afin de ne pas créer de divisions inutiles* » (p. 54). Cette notion sera répétée plusieurs fois, et utilisée comme un passe-partout capable d'ouvrir les portes à toutes les concessions. Mais le passage ci-dessus comporte au moins deux erreurs facilement identifiables. La première est méthodologique, la seconde est doctrinale.

Tout d'abord, la présence de « zones

d'ombre » est une pure fantaisie de Martini : la majeure partie des questions de bioéthique sont d'une clarté solaire pour qui veut voir les choses telles qu'elles sont, et l'avancée de la science ne rend pas le problème plus obscur, mais au contraire plus clair. Par ailleurs dans certains cas, comme l'avortement et l'euthanasie, aucun progrès ne peut changer la nature morale des actes posés ; et ceci est tellement évident qu'il est inutile de s'arrêter trop longuement sur le problème. L'erreur doctrinale, quant à elle, est liée au fait que l'Église peut se prononcer de façon infaillible sur n'importe quel sujet en matière de dogme et de morale, et donc à plus forte raison sur des sujets à caractère bioéthique, en vertu de la divine assistance du Saint-Esprit. Et nous osons espérer que Martini accepte au moins que, pour le Saint-Esprit, il n'y ait pas de « zones d'ombre ». En négligeant ces principes théologiques élémentaires, le cardinal nous induit à le soupçonner d'avoir une vision hétérodoxe de la nature de l'Église, et de ne pas croire avec la conviction nécessaire à sa sainteté, son indéfectibilité et à son infaillibilité. L'Église est maîtresse, et non disciple du monde, et elle peut et doit enseigner sur toutes les matières avec autorité, sans attendre du monde la moindre légitimation de ses actes magistériels.

Enfin, Martini fait allusion, dans la dernière partie du passage cité, à la nécessité d'éviter ce qu'il appelle des « divisions inutiles » (sous-entendu : entre chrétiens et laïcs ou non croyants). Mais nous sommes ici face à un principe tout simplement absurde et non chrétien. La première préoccupation d'un chrétien, en effet, n'est pas de créer des divisions, mais de chercher à adhérer à la vérité révélée, à la volonté de Dieu, quelque division terrestre que cet amour de la vérité puisse coûter (comme les divisions évangéliques entre mère et fille etc.). On pourrait même aller jusqu'à dire qu'il est souhaitable que les divisions se manifestent avec clarté, si cela concourt à souligner le conflit entre la vérité chrétienne et l'esprit du monde qui erre dans les ténèbres du péché et de l'aveuglement moral. S'il est un problème dans l'Église d'aujourd'hui, c'est bien de ne pas avoir suffisamment de courage dans l'affirmation de la différence entre vision chrétienne et vision « laïque » de la vie.

LA FÉCONDATION ARTIFICIELLE

À propos de la fécondation artificielle, Martini paraît séduit par la pseudo-démonstration de son interlocuteur, et s'ouvre à de hasardeuses hypothèses, à savoir que, d'après certains, le pré-embryon ne serait pas encore, à un certain stade, un embryon proprement dit (sic !). Mais une fois encore, Martini s'avance inconsidérément, car l'Église, notoirement, refuse la fécondation artificielle (déjà au dix-neuvième siècle), non pas à partir de discussions sur le statut de

l'embryon, mais à partir de l'absolu moral qui interdit que la fécondation ait lieu séparément de l'acte conjugal naturellement fécond. Et cette interdiction découle elle-même de l'impossibilité doctrinale d'admettre la licéité d'un acte sexuel onaniste, qui est précisément nécessaire pour que l'époux puisse produire le sperme utilisé dans le processus de fécondation artificielle (il existe des déclarations qui interdisent cet acte onaniste même à des fins de diagnostic en cas de maladies graves).

Voilà ce que l'on s'attend à entendre d'un cardinal, et non pas qu'il papillonne au milieu d'hypothèses fantaisistes ou parmi ses opinions confuses ou bancales. En d'autres termes, l'illustre prélat semble ignorer (mais je ne peux pas croire que ce ne soit pas une ignorance affectée) qu'en théologie, on avance toujours à partir de principes, et on argumente toujours en référence étroite à l'Écriture, avec l'éclairage de la Tradition constante et du Magistère. À moins que l'ex cardinal de Milan ne plaide pour une forme de crypto-protestantisme fondé sur le sacerdoce (et tant qu'à faire sur le cardinalat) universel, et sur la libre interprétation luthérienne de l'Écriture.

L'ADOPTION

En ce qui concerne la proposition de faire adopter des embryons congelés par des femmes célibataires (c'est une première étape – le truc est désormais connu – avant de passer ensuite aux célibataires en général, hommes ou femmes, puis aux homosexuels) Martini se montre favorable (et comment pouvait-il en être autrement ? il y avait un risque de division !), mais il conclut surtout par son idée de fond : « *Seulement je voudrais éviter qu'il y ait une opposition sur la base de principes abstraits et généraux, là où au contraire nous sommes dans l'une de ces zones d'ombre dans lesquelles il est nécessaire de ne pas entrer avec des jugements apodictiques* » (p. 56). Mais l'Église, nous venons de le rappeler, ne peut justement avancer que sur la base de principes (et qui peut faire autrement, d'ailleurs ? Même Martini en se contredisant lui-même, se meut sur la base du principe qu'il ne faut pas employer les principes), et ne peut que se mouvoir de façon apodictique. D'ailleurs, le caractère apodictique d'une affirmation tient en ce qu'elle est évidente en soi et n'a donc besoin d'aucune démonstration. En ce sens, tout principe est apodictique, car on le sait (Aristote livre *Gamma* de la *Métaphysique*), aucun principe ne peut être démontré, si ce n'est en montrant la contradiction dans laquelle on tombe en le niant, ou la nécessité pour celui qui le nie de l'utiliser dans le cours de sa démonstration. Si l'Église se meut sur la base de jugements apodictiques, cela signifie qu'elle dit des choses qui peuvent être approuvées par quiconque utilise correctement sa raison, croyant ou non. C'est pourquoi l'invita-

tion de Martini à ne pas être apodictique est tout simplement absurde.

L'AVORTEMENT

Martini nous sert le clou de son intervention dans le paragraphe sur l'avortement. Que cela soit clair : « rien de nouveau sous le soleil » ; l'attitude moderniste et laxiste du prélat sur ces sujets est chose connue depuis longtemps, mais dans les passages que nous allons analyser, il y a quelques nouveautés intéressantes. Sa réponse sur la question de l'avortement (que l'interlocuteur Marini présente selon la vieille stratégie des cas extrêmes : la jeune fille de onze ans enceinte, la femme violée... de vieux trucs, déjà utilisés par les radicaux et par les leaders pro avortement dans les années soixante-dix et quatre-vingt) commence par une longue digression qui, à première vue, semble complètement hors sujet. Pendant vingt ou trente lignes, quelques vagues passages évangéliques à l'appui, Martini nous explique que la dignité de la vie humaine n'est pas donnée par la simple vie physique, et après un inquiétant parcours théologique (p. 57), il conclut en disant que « *La vie physique doit donc être respectée et défendue, mais elle n'est pas la valeur suprême et absolue. Dans l'évangile [avec un e minuscule – ndr] selon Jean, Jésus proclame : "Je suis la résurrection et la vie : qui croit en moi, même s'il meurt, vivra" (Jean, 6, 25). [...] Il y a donc une dignité de l'existence qui ne se limite pas à la seule vie physique, mais se tourne vers la vie éternelle* » (p. 58). Le lecteur ne comprend pas immédiatement quel est le sens de cet étrange discours, puisque l'on parle d'avortement, l'un des crimes les plus répugnants, qui consiste à arracher un fœtus du ventre de sa mère d'une façon atroce ; pourquoi venir nous rappeler ici que la dignité (notez le terme) de la vie humaine ne peut pas être réduite à la simple subsistance physique ? Cela semble un cas de confusion mentale, mais il n'en est pas ainsi : Martini, en réalité, est en train de nous dire quelque chose d'énorme et de sinistre, que je vais tâcher de traduire en des termes plus clairs. La vie humaine, même celle du fœtus, va au-delà de la dimension physique, parce que la vie éternelle nous attend ; tout le monde accède à cette vie éternelle (hérésie du salut universel sans mérite propre), et donc le fœtus aussi, sans baptême. Or, puisque l'avortement ne supprime que la vie physique du fœtus mais ne peut tuer son âme (qui entre dans la béatitude éternelle), il ne doit pas être trop condamné, car cela reviendrait à agir en matérialistes accordant trop d'importance à la simple subsistance et naissance physiques ! Naturellement, le cardinal n'a pas été aussi clair, mais tel est bien le sens de son discours. Nous nous trouvons désormais complètement en dehors de la foi chrétienne et du bon sens (qui, en général, sont une seule et même

choses), pour assister à un *delirium tremens* théologique. Lorsqu'on entend des raisonnements aussi fous, on en arrive à avoir la nostalgie de ces hérétiques sérieux d'autrefois qui développaient des thèses présentant au moins une certaine (apparente) rigueur.

Martini, en outre, se contredit lui-même, car il cite un passage de l'Évangile qui rappelle la nécessité de la foi (« celui qui croit en Moi ») pour entrer dans la vie éternelle, et je ne pense pas qu'il soit facile de démontrer qu'un fœtus puisse déjà avoir la foi en Dieu.

Sur ces bases, il est facile de suivre les étapes parcourues par le cardinal sur le sujet en question (p. 58), et que je vais tâcher de résumer.

- L'État ne peut pas ne pas intervenir pour éviter un état sauvage (il est juste de réglementer par la loi l'avortement, en le permettant dans certains cas précis).

- Il faut faire une différence entre les avortements (« actes ») condamnables pénalement et les autres.

- L'État doit prendre des mesures pour éviter que la femme qui avorte subisse des dommages (ou blessures) corporels.

- Ces dommages ou blessures surviennent surtout lors des avortements clandestins « et donc il est somme toute positif que la loi ait contribué à les réduire et presque à les éliminer ». Il s'agit d'une apologie ouverte de la loi italienne (et pas seulement italienne) sur l'avortement, qui aurait eu l'effet positif de réduire le nombre d'avortements clandestins. On a peine à croire qu'un homme d'Église puisse faire une telle affirmation, d'autant plus qu'elle est d'une banalité stupéfiante : il est évident que, lorsque l'avortement était puni par la loi, il ne pouvait être que clandestin. En devenant légalement possible et gratuit, il cesse d'être clandestin. Mais la substance morale du phénomène se trouve ailleurs : si demain, le commerce de matériel pédo-pornographique était légalisé, il est évident qu'il n'y aurait plus de commerce clandestin de cette sorte, mais il est tout aussi évident que personne ne devrait et ne pourrait s'en réjouir, surtout pas un catholique. Donc, plus de 4 millions d'enfants assassinés en Italie en l'espace de vingt ans (un milliard dans le monde), 125 000 avortements par an n'émeuvent pas notre cardinal (qui ne cite jamais de chiffres, et ne montre aucune affliction sincère à l'égard de cette tragédie) : la loi sur l'avortement reste pour lui une bonne loi.

- Il y a des problèmes moraux – dit-il – « mais je ne saurais que suggérer, car chaque solution que l'on pourrait proposer comporterait probablement des aspects négatifs » (donc, d'après le cardinal, même annuler la loi permettant l'avortement d'État aurait des effets négatifs). Tous les « raisonnements »

que nous venons de résumer constituent un cas extrême de *fausseté naturaliste* : puisqu'il y a des avortements, il est nécessaire de les réglementer, même si ce sont des crimes. Un peu comme si l'on disait que, puisqu'il y a des vols, il est nécessaire de faire une loi qui les réglemente. Mais ici, la véritable question est : un cardinal qui ne craint pas d'affirmer qu'il est juste que l'État réglemente l'avortement en finançant des centres à cet effet, a-t-il encore la vraie foi ?

- Dans le cas où le fœtus menace la vie de la mère – affirme encore Martini « *il me semble que la théologie morale a depuis toujours soutenu le principe de la légitime défense et du moindre mal* » (notez que le grand bibliste n'a que des opinions incertaines, et qu'il introduit chaque affirmation par « *il me semble* » : il paraît ne posséder que peu de certitudes, et n'avoir que des impressions fugaces et latitudinaires, comme s'il était en train d'ouvrir en pionnier des sentiers jamais parcourus jusqu'ici par la théologie morale).

Non, éminent cardinal, nous devons ici vous contredire : l'Église n'a jamais soutenu ni le principe de la légitime défense, ni le principe du moindre mal à propos de l'avortement. Dans le cas de risque pour la vie de la mère lié au développement du fœtus, il n'est pas permis à la mère de supprimer le fœtus pour se sauver (avorter signifie tuer ; mais le fœtus n'est pas un agresseur, il n'est donc pas permis de le tuer par légitime défense). L'Église a toujours enseigné que lorsque l'état de santé de la mère exige des traitements qui pourraient entraîner la mort du fœtus, mais sans lesquels la mère ne peut pas guérir (ex : chimiothérapie en cas de tumeur), il lui est permis de se soigner à condition que la mort du fœtus ne soit pas la fin directement poursuivie par le traitement, mais seulement l'une de ses conséquences possibles. Il s'agit ici de « moindre mal », qui n'est jamais un mal moral, et que l'on ne peut définir ainsi théologiquement que dans le cas où il est une conséquence inévitable de la poursuite de ce qui est considéré comme un plus grand bien, et non la fin directe et principale de l'action elle-même. Si l'on ne fait pas clairement ces distinctions, on est cause de scandale, et on induit les fidèles à des pratiques contraires à la foi et à la morale.

SIDA

Bien entendu, le dialogue n'aurait pas été politiquement correct si l'on n'avait pas abordé le sujet Sida et préservatif, dans lequel s'est lancé il y a plus d'un an le front progressiste catholique (emmené par le théologien Georges Cottier, ancien théologien de la Maison Pontificale).

Martini montre immédiatement son appartenance à la « bande » favorable au préservatif, en proposant le même argument que celui des évêques et des théo-

logiens qui l'ont précédé sur cette pente glissante. Il affirme en substance que « *L'usage du préservatif peut certainement constituer dans certaines situations un moindre mal* » (p. 59). Naturellement, la situation extrême dans laquelle on parlerait de « moindre mal » est celle dans laquelle l'un des deux époux est séropositif et l'autre non : l'époux sain a le droit, selon Martini, de se défendre contre la contamination par le préservatif, qui serait dans ce cas un « moindre mal ». Les observations faites à propos de l'avortement sont valables ici aussi : le principe du moindre mal ne peut pas s'appliquer car, pour la théologie constante du mariage et pour la loi naturelle (nous sommes face à un *absolu moral*), la contraception n'est jamais licite (transformant l'acte conjugal en un acte contre nature). Je ne peux violer la loi morale pour aucune raison, même pour sauver ma vie d'une maladie (de même que je ne peux pas choisir de mentir consciemment, même pour sauver ma vie d'une injuste agression). Sur ce sujet, je renvoie les lecteurs aux numéros de mars et d'avril du Courrier de Rome, dans lesquels est parue une réfutation détaillée de cette thèse moderniste. Je reste en tout cas quelque peu interdit de constater qu'un cardinal, qui a dirigé pendant vingt ans le plus grand diocèse du monde (ce qui faisait de lui une référence morale pour les prêtres comme pour les fidèles), ignore un élément aussi fondamental de la théologie morale. Comment a-t-il pu être archevêque pendant tant d'années ? C'est comme si un entraîneur de football ignorait la règle du hors-jeu.

EUTHANASIE

Sur le sujet de l'euthanasie, Martini, dans son style hautain habituel, et cherchant comme toujours à ménager la chèvre et le chou, finit par déclarer, après les sempiternels distinguos qui mènent finalement à affirmer tout et le contraire de tout : « *Toutefois, je ne voudrais pas non plus condamner les personnes qui accomplissent un tel geste à la demande d'une personne réduite à la dernière extrémité et par pur sentiment altruiste, ni les personnes qui, dans des conditions physiques et psychiques désastreuses, le demandent pour elles-mêmes* » (p. 60).

La phrase a quelque chose de surréaliste, d'incroyable : nous sommes en train de parler d'homicide (c'est ainsi que l'on appelle l'acte de quiconque enlève la vie à une personne très gravement malade ou en fin de vie), acte toujours condamné de façon radicale par l'Église et par une très ancienne tradition médicale (que l'on pense au serment d'Hippocrate, qui interdit au médecin de donner la mort à son patient), et Martini nous dit qu'il ne voudrait condamner ni le médecin qui tue, ni le malade qui demande à être tué ! Cela signifie soit ignorer les déclarations de l'Église et de

la tradition de la théologie morale sur ce sujet, soit leur désobéir gravement et de façon scandaleuse (et de ces deux possibilités, je me demande laquelle est la plus inquiétante).

Il faut souligner que Martini emploie le conditionnel : « *je ne voudrais pas* ». C'est un usage tout simplement absurde. Il peut avoir l'opinion (fausse) qu'il ne faille pas condamner quelqu'un qui tuerait un malade, mais il ne peut pas employer le conditionnel, qui renvoie à la possibilité qu'il y ait des conditions empêchant l'acte de la volonté. La phrase ainsi formulée signifie qu'entre l'idée et le désir de Martini de ne pas condamner, et la réalité d'une non-condamnation effective, pourrait s'interposer une troisième réalité qui entrave ou modifie cette idée. Mais puisqu'ici n'est en jeu qu'un jugement abstrait sur un principe moral (la licéité ou non de l'euthanasie), ce type de structure syntaxique et verbale est totalement hors de propos. Le conditionnel peut être utilisé dans une phrase telle que « *je voudrais aller à la mer, mais le mauvais temps pourrait m'en empêcher* » ; il y a là quelque chose qui ne dépend pas de ma volonté – le temps beau ou mauvais – qui peut objectivement empêcher mon projet. Mais un jugement abstrait sur un principe moral ne peut être présenté qu'à l'indicatif, c'est-à-dire comme une affirmation ferme et catégorique : « Je considère qu'il ne faut pas condamner... ». L'équivoque est peut-être voulue ? Martini, de façon confuse et sous-entendue, veut peut-être nous dire : « *Je voudrais ne pas condamner l'euthanasie, mais hélas la position de l'Église est différente...* » ?

Il faut également remarquer, à mon avis, la façon grossière dont le cardinal parle des assassins en blouse blanche qui accompliraient leurs euthanasies « *par pur sentiment altruiste* » : que l'on pense aux statistiques hollandaises qui démontrent qu'un nombre énorme d'euthanasies (un tiers, à ce qu'il paraît) est effectué sans une véritable autorisation des patients, ni des enfants schizophrènes ou handicapés supprimés avant même l'âge de douze ans. Lorsque les nazis lancèrent le programme T4 (100 000 morts, parmi lesquels un jeune parent de Ratzinger), ils présentèrent eux aussi comme un acte de charité la suppression des *vies indignes d'être vécues*. L'altruisme dont parle Martini semble être l'image la plus claire de cette « fausse charité » qui, pour saint Paul, caractérisera les temps derniers : c'est la charité de l'Antéchrist, la perversion satanique de la charité chrétienne.

SENS ÉTHIQUE ET FOI

Martini termine son long voyage à travers la désobéissance, l'hérésie et l'approximation par une série de perles de sagesse qu'il dispense avec le ton pacifiste qui lui est habituel : « *Comme vous dites, il ne s'agit pas d'en appeler à la*

foi ou à la religion, mais d'insister sur le sens éthique que chacun porte en lui » (p. 61). Phrase équivoque, comme presque toutes les autres : si Martini veut affirmer qu'il faut favoriser le chemin d'écoute et de respect de la *loi naturelle* que Dieu a inscrite dans le cœur de chaque homme, et que tout le monde a l'obligation et la possibilité de respecter, il a raison. Mais le contexte dans lequel la phrase apparaît laisse entendre qu'il s'agit d'un tout autre principe. En effet, le cardinal établit quasiment un rapport d'opposition entre foi / religion et sens éthique personnel, comme si la loi naturelle n'était pas enseignée et défendue précisément par l'Église. Nous devons donc penser que Martini plaide ici pour une certaine forme de *morale de situation* ou de *relativisme et subjectivisme éthique*, instances typiques du mouvement moderniste, et cohérentes avec le sentiment ecclésiologique instauré par Vatican II, toujours plus rebelle à accepter l'idée que l'Église puisse enseigner avec autorité une doctrine morale précise pleinement objective et universelle. C'est un sentiment typique du monde protestant (où l'on n'a pas de garantie que deux fidèles, ou l'évêque et les fidèles, soient en accord ne serait-ce que sur un seul sujet), et aussi de la tradition talmudique et rabbinique, où la norme morale jouit d'une extraordinaire élasticité d'interprétation, et ce d'autant plus qu'il n'y a pas de véritable « Église », donc pas d'autorité unique (n'oublions pas que la majeure partie des rabbins, parmi lesquels Martini compte de nombreux amis, et dont il partage probablement beaucoup de points de vue, admettent l'avortement, la contraception, la fécondation artificielle, et pour certains même l'euthanasie...).

C'est justement la loi naturelle qui interdit avortement, contraception, euthanasie, fécondation in vitro, adoption permise aux célibataires et aux homosexuels, et la loi naturelle établit des absolus moraux qui, lorsqu'ils se traduisent par des interdictions, prennent la forme d'*interdictions absolues*, non soumises à appréciations contingentes, liées aux circonstances les plus variables. Le sens éthique – non seulement du chrétien, mais aussi de tout homme – est donc justement orienté s'il se conforme à un plein respect de la loi naturelle (et donc à l'enseignement de l'Église qui la propose et l'explicite). Par conséquent, aucun conflit n'est possible entre « sens éthique » personnel et foi ou religion.

« [...] *en ce qui concerne l'Église catholique* – affirme Martini – *je voudrais surtout souligner son devoir de formation. Elle est appelée à former les consciences, à enseigner le discernement du mieux en toute occasion, à donner les motivations profondes pour les bonnes actions* » (p. 61). Notre étonnement ne fait qu'augmenter : Martini refuse une Église authentiquement enseignante, une Église Mère et Maîtresse, mais il la veut

néanmoins douce éducatrice au « discernement du mieux » et des bonnes actions. Nous sommes face à une contradiction par trop évidente : comment peut-on éduquer au bien si ce n'est en connaissant et en enseignant le bien avec autorité et plénitude ? L'éducation ne peut certes pas être réduite à du sentimentalisme ou à un problème de méthode, mais elle postule la pleine connaissance par l'éducateur de la fin (le bien) vers laquelle orienter l'éduqué. En revanche, dans la pensée de Martini, doit triompher (si l'on peut dire) une Église non plus porteuse de la Vérité, mais seulement d'une *pietas* légère, aérienne et évanescence, qui enveloppe d'une manière consolatrice le fidèle et le laïc sans jamais faire sentir le poids d'une doctrine solide et inexpugnable, ni l'angoisse d'une interdiction ferme. C'est une Église *tutor*, une sorte de « grande sœur » ou de vieille tante, qui se limite à de vagues exhortations, tout en accueillant tous et tout, n'excluant ni ne culpabilisant personne, évitant les « divisions »... Vieilles idées, déjà entendues mille fois, de Loisy à Buonaiuti, jusqu'à tous les néomodernistes actuels, en général prônées par des personnes qui avaient souvent déjà perdu la foi, ou étaient sur le point de la perdre. Ainsi, la grande hérésie de Vatican II et de l'Église de la seconde moitié du XX^e siècle, fondée sur la postposition crypto-arienne du Fils à l'Esprit Saint, et donc de la Vérité à la Charité, est aussi le cœur de la double pensée de Martini : ce ne sont pas la doctrine, la vérité, le logos, la connaissance qui comptent, mais l'« amour », les bonnes actions, faire du volontariat, dialoguer avec tout le monde, ne pas opprimer avec le poids d'un salut qui ne peut être atteint qu'à travers une porte étroite, une voie âpre et pleine d'épines.

L'HÉRÉSIE UNIVERSALISTE DU SALUT

« *À mon avis, il ne sera pas nécessaire de prononcer beaucoup d'interdictions, surtout si elles sont prématurées, même s'il faut parfois savoir les dire. Mais il faudra surtout une formation de l'esprit et du cœur à respecter, aimer et servir la dignité de la personne dans toutes ses manifestations, avec la certitude que chaque être humain est destiné à participer à la plénitude de la vie divine et que cela peut demander aussi des sacrifices et des renoncements* » (p. 61).

Mis à part le fait que pour Martini, ce à quoi les hommes doivent être éduqués est « *respecter, aimer et servir la dignité de la personne* » et non pas *connaître, aimer et servir Dieu en respectant sa Loi* (et ici, il faut reconnaître que sa faute est diminuée par le fait qu'il ne fait rien d'autre que parler le langage de la « dignité humaine » dont Jean-Paul II nous a abreuvés pendant un quart de siècle), il faut surtout remarquer le point qui est peut-être le plus critique et théo-

logiquement suspect de toute l'interview : le cardinal affirme clairement sa croyance en le salut universel de tous les hommes, ou pour parler comme Von Balthasar, en l'idée que *l'enfer est vide*. Il parle en effet de « certitude que chaque être humain est destiné à participer à la plénitude de la vie divine », phrase qui ne peut avoir qu'un seul sens, et qui constitue une flagrante hérésie. Pour Martini, on peut donc avoir la certitude que tout le monde se sauvera (y compris les non baptisés, les infidèles, les hérétiques, les médecins avorteurs, les bourreaux de la Tcheka et de la Gestapo, un cambrioleur de banques, un pédophile, un sataniste, un cardinal apostat, etc.). Une telle conception sotériologique n'est pas défendable, car elle s'oppose au dogme et à d'innombrables passages de l'Écriture et de textes théologiques qui démontrent exactement le contraire, c'est-à-dire que l'enfer existe bel et bien, et que tout le monde ne se sauve pas. En outre, Martini contredit ses propres prémisses quand il souligne que le fait que tous soient destinés à se sauver peut exiger des « sacrifices et des renoncements ». Mais si tout le monde est sauvé, pourquoi devrait-il y avoir des sacrifices et des renoncements ? Pourquoi renoncer à quelque chose, si je me sauve dans tous les cas et donc même si je ne renonce à rien ? Nous sommes face à une catastrophe pour la raison et le bon sens avant même que pour la bonne théologie !

UN POTENTIEL ANTIPAPE

Sandro Magister, dans *L'Espresso* n° 17 du 4 mai dernier, propose un long article sur les réactions suscitées par l'interview que nous venons de commenter, article intitulé « *Martini choc au Vatican* ». Magister commence par dire que les affirmations faites par Martini dans son dialogue avec Marino ont été prises « comme s'il s'agissait du manifeste de l'antipape. Contre le pape actuel. Et aussi contre son prédécesseur Jean-Paul II » (p. 46). Aussitôt après, est cité Mgr Luigi Bettazzi, qui se situe sur la même ligne que Martini, et qui affirme : « *Martini sait que le temps est venu de dire les choses qu'il a dites. Avant le Concile, la procréation était la fin première du mariage chrétien. Aujourd'hui, la doctrine officielle de l'Église met l'amour à la première place. Pour la bioéthique, ce sera la même chose. Martini ouvre la voie et le changement viendra. Le clergé et le peuple chrétien sont déjà avec lui. Ils savent conjurer la foi et la vie concrète* ».

On peut penser que ces passages comportent tous deux des vérités. Il est très vrai que Martini a agi comme un potentiel antipape, avec une témérité qui a une signification politique claire : faire comprendre à Ratzinger qu'il y a sur sa gauche une brèche prête à s'ouvrir, une brèche aux proportions immenses au niveau de l'épiscopat, avec même une

possibilité de schisme, si Rome ne fait pas preuve d'ouverture sur les sujets abordés dans l'interview, ou si le pontificat de Benoît XVI prend un tour théologique et pastoral de restauration trop marquée de la saine doctrine et de la Tradition, peut-être même avec la résolution du conflit avec la Fraternité Saint Pie X comme étape intermédiaire. De plus Bettazzi, mise à part la grossièreté théologique de l'affirmation selon laquelle la doctrine de l'Église catholique sur le mariage peut changer (autre chose est de dire que la pratique pastorale et la « nouvelle » théologie morale dans ce domaine ont changé – à tort), a probablement raison lorsqu'il affirme que la majorité du peuple chrétien est plus avec Martini qu'avec la doctrine de toujours sur les sujets de bioéthique abordés dans l'interview. Cela, toutefois, ne change pas une virgule de nos observations, de même que cela ne change pas le fait que le but de l'Église n'est pas de suivre et de céder aux humeurs des foules, mais de les former et de les guider sans crainte vers la Vérité qu'elle garde, sans craindre de perdre des fidèles, jusqu'à la limite de ce que Romano Amerio appelait sa presque certaine « nanification », jusqu'à ne pas trembler devant la grande apostasie finale (déjà largement commencée dans les pays occidentaux).

LE TAM-TAM DE LA PRESSE ET LE SILENCE DE ROME

La presse internationale a relayé dans les pays du monde entier l'interview de Martini, avec des titres tonitruants focalisés sur la thèse du cardinal au sujet de la licéité du préservatif. Nous avons eu d'importants articles aux USA dans *Associated Press*, *New York Times*, *Washington Post*, *Los Angeles Times*. En Angleterre, *The Independent* souligne que les positions de Martini sont en nette opposition avec les positions « rigide-ment conservatrices » de l'Église catholique. *The Times* a demandé un Concile Vatican III pour équilibrer conservateurs et progressistes, et cet article a été commenté par Maurizio Blondet dans *Effe-dieffe-Giornale on line*. Ce commentaire montre précisément les liens existant entre l'auteur de l'article et la franc-maçonnerie, et il explique en détail l'appui apporté depuis longtemps par la franc-maçonnerie à Martini). En France, *Libération* a fait remarquer qu'aucun commentaire officiel de l'interview n'a été fait par le Vatican. En Espagne, *El Pais* a fait remarquer au contraire que, l'année dernière, quand des affirmations semblables à celles de Martini furent faites par Mgr Camino, Rome demanda des rectifications à l'évêque espagnol.

Nous sommes donc dans une situation que l'on ne peut pas ne pas considérer comme critique, et ce pour les raisons suivantes :

- les thèses avancées par Martini sont en

opposition frontale avec la doctrine traditionnelle de l'Église ;

- dans le monde entier, la grande presse a relayé avec bruit et emphase les prises de position téméraires du cardinal, avec le risque que la partie la plus simple ou la plus ingénue du monde catholique considère son opinion comme le signe que la voie est libre, comme une autorisation à se comporter contre les règles morales ;

- le monde laïc a souligné l'importance du silence de Rome, qui, s'il perdurait, pourrait être interprété comme un silence d'assentiment (et c'est ainsi qu'il a déjà été interprété) ;

- l'interview de Martini a un caractère par trop évident de défi lancé au pape Benoît XVI, entre autres parce qu'elle a été publiée précisément au moment du premier anniversaire de son élection au Saint-Siège ;

- les thèses hérétiques soutenues par le cardinal sont une évidente tentative de freiner toute volonté de restauration de la saine doctrine par le pape : Martini, vieux leader de l'aile la plus progressiste des cardinaux, a sorti ses armes d'une façon que l'on ne peut qualifier que de schismatique, au moins implicitement.

LE DEVOIR DE ROME

Rome ne peut donc pas se taire, ni se limiter à une intervention indirecte palliative, confiée à un quelconque théologien ou cardinal, mais :

- il faut une intervention directe et immédiate de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, sinon du Pontife lui-même ;

- il faut que cette intervention se fonde sur une réfutation analytique et circonstanciée des thèses de Martini ;

- il faut que Martini soit appelé formellement à rendre compte de ses positions au sein d'une véritable procédure (sinon un procès) canonique ;

- si Martini ne manifeste aucun repentir, il faudra envisager l'application des censures ecclésiastiques opportunes, sans craindre la violence de l'assaut de la presse laïque et antichrétienne ;

- il faut rappeler que face aux fidèles scandalisés, aux « petits », invités par l'ex archevêque de Milan à s'engager sur la voie du péché, seule Rome peut intervenir, et seule Rome peut arrêter le scandale ; mais il faut aussi rappeler que, si le Vatican se tait ou n'intervient pas formellement, il se rend publiquement complice des crimes contre la foi du cardinal, il les cautionne dangereusement.

Cet incident, qui n'est pas diplomatique ni formel, mais substantiel, peut et doit être une occasion de libérer et de guérir l'Église du cancer qui use ses forces depuis quarante ans : la crise de l'autorité, l'incapacité à exercer le pouvoir, la faiblesse face à la subversion, à

la trahison, à l'infidélité, à l'hérésie, à la désobéissance.

Si le Pontife actuel n'en a pas la force, il faut que des évêques et des cardinaux fidèles au Christ dénoncent ouvertement devant le peuple chrétien les erreurs de Martini avec la plus grande fermeté ; qu'ils ne craignent pas de démasquer ce démon déguisé en pasteur bienveillant et dialoguant, ce sophiste fort du seul appui de la presse communiste et radicale et des pouvoirs antichrétiens, véritable ennemi du Christ. En effet, quiconque ne dénoncera pas un cardinal catholique qui *de facto* approuve tout ce que la morale catholique condamne, sera appelé à répondre devant Dieu de son silence : la faute même de Martini lui sera imputée comme la sienne.

Mgr Sgreccia, très grand expert en bioéthique pour le Vatican, un homme, s'il en est un à Rome, qui devrait avoir plus d'un argument contre les délires de Martini, a fait, dans une agence de presse, une vague allusion à la scandaleuse interview (Aciprensa, 23 avril 2006), en affirmant : « au Vatican, nous ne jugeons pas nécessaire de polémiquer sur un fait qui ne le mérite pas ». Quelle lumineuse affirmation ! Quel courage face aux problèmes ! Nous sommes désolés de devoir répondre que, bien au contraire, la question mérite – et comment ! – une polémique, elle mérite des paroles fortes, elle mérite bien d'autres prises de position ! S'il ne le pense pas maintenant, quand donc Mgr Sgreccia jugera-t-il qu'une question mérite décision et fermeté ? Et d'ailleurs, qui parle de polémiquer ? Il ne s'agit pas ici de polémiquer, mais bien de dire la vérité, de la répéter avec clarté, de montrer l'erreur, de prévenir les fidèles du danger et de l'erreur qu'un mauvais pasteur est en train de répandre.

Les interviews accordées par le cardinal Lopez Trujillo au journal *El Pais* et à la télévision colombienne sont quant à elles plus consolantes et positives. Dans ces interviews, le Président du Conseil pour la Vie et la Famille de l'Église Catholique a désavoué Martini durement et publiquement, en soulignant que c'est un incompetent, que sa spécialité est l'exégèse et non la bioéthique, que la plupart de ses affirmations sont contraires à la tradition constante de l'Église sur les sujets en discussion. Le cardinal Trujillo a en particulier rappelé que l'avortement intentionnel n'est jamais licite, pas plus que n'est permis l'usage du préservatif, même dans le cas de

pathologies graves comme le Sida, et il a réaffirmé que la doctrine de l'Église sur ces sujets ne pourra jamais changer. Trujillo a affirmé qu'il est certain que Martini démentira son interview et qu'il affirmera avoir été mal compris, et il l'interrogera dans ce sens dès qu'il se rendra à Rome.

Il est important à présent que, dans le sillage du cardinal Trujillo, toutes les plus hautes autorités romaines – parmi celles qui ont gardé la foi – se prononcent formellement contre Martini, pour que la voix de Trujillo ne reste pas isolée. Il faut surtout que les paroles soient suivies de faits, c'est-à-dire que l'on demande véritablement à l'ex archevêque de Milan de rendre compte en détail de ses affirmations hérétiques. La clarté des interventions que nous attendons est imposée aussi par le fait que le bruit énorme fait par la presse maçonnique en faveur de Martini ne sera certainement pas suivi d'un bruit aussi fort pour l'(éventuelle) condamnation formelle de ses thèses : on ne joue pas à armes égales, avec des règles honnêtes, il faut donc un supplément de clarté, de sévérité et de précision, pour que le peuple des fidèles sache sans équivoque possible ce qu'enseigne l'Église.

Amicus

POST SCRIPTUM

Je conclus par un souvenir personnel qui éclairera peut-être mieux la figure de Martini. À la fin des années quatre-vingt, je connaissais à Milan de jeunes prêtres du Diocèse déjà conduit alors par ce cardinal. L'un de ces prêtres, qui était à cette époque pour moi un ami, après une année de ministère dans une paroisse, tomba amoureux d'une jeune fille et décida d'abandonner l'Église (ou du moins le service ecclésial qu'il avait en tant que prêtre dans cette paroisse), et de demander à Rome une dispense. Il fut invité à un entretien particulier avec le cardinal Martini, entretien dont il me fit part quelques jours après, et dont j'ai retenu très précisément la teneur. Mon ami me raconta que le cardinal, qui le connaissait assez bien, lui avait dit qu'il était trop intelligent pour ne pas comprendre qu'il pouvait se forcer à demeurer célibataire ; il lui répondit qu'il était trop intelligent pour ne pas comprendre exactement le contraire, à savoir qu'il ne pouvait pas rester célibataire. À ce moment, Martini changea son approche et lui dit de prendre patience, qu'avant

une dizaine d'années il allait pouvoir se marier, car le célibat allait être abrogé. Par la suite, le responsable de la Curie qui suivait les jeunes prêtres lui dit (nous pouvons penser que c'était avec l'accord, du moins implicite, de Martini) qu'il pouvait poursuivre sa relation pourvu qu'il la garde secrète, ce que mon ami trouva répugnant, et qu'il déclara ne pouvoir accepter. Il est inutile d'ajouter que le jeune prêtre fut scandalisé de tant de duplicité et qu'il abandonna l'Église, dont il devint un ennemi juré (au sujet de cet épisode, je suis prêt à une confrontation directe avec Martini lui-même, et avec le prêtre auquel j'ai fait allusion).

Comment s'étonner de l'actuelle « élasticité doctrinale » d'un cardinal qui, à peine devenu archevêque de Milan, ne sait pas dire autre chose, à l'un de ses prêtres en pleine crise de vocation, que de prendre patience car le célibat sera bientôt supprimé ? Un cardinal qui ne sait pas dire un mot qui rappelle le sens lumineux et profond de l'une des choses les plus saintes qui soient sur la terre : le célibat du prêtre catholique, modelé sur le célibat parfait de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sur la virginité de la Sainte Mère de Dieu ? On ne peut qu'éprouver une grande tristesse à la pensée que de tels hommes, véritables loups, faméliques dévoreurs d'âmes, ont guidé l'Église pendant tant d'années, profanant leur rôle d'évêques, détruisant des vocations religieuses et sacerdotales, offensant tout ce qui est saint, démarrant la foi dans le cœur du peuple chrétien, pleins de haine pour cette foi qu'ils n'arrivaient plus à avoir – s'ils l'avaient jamais eue – tout occupés à rencontrer des laïcs, des athées, des communistes dans la « *Chaire des non croyants* » ; tout occupés à écrire et publier de ridicules duos avec Massimo Cacciari, ou quelque autre gnostique de service ; tout occupés, enfin, à se faire célébrer par le dernier article de *La Repubblica* ou de *L'Espresso*, ou de quelque autre journal anticlérical.

Prions le Seigneur pour que s'achève l'heure des ténèbres pour l'Église, l'heure obscure et terrible des pasteurs « voleurs et assassins », des antéchrists déguisés en agneaux ; prions-Le de mettre fin à ce *Gethsémani* doctrinal et pastoral, à cette exténuante marche au milieu des ruines de l'Église catholique, où tout semble s'écrouler, rien ne semble intact, rien ne semble résister à la corruption ni au souffle diabolique de l'apostasie.

PENSÉES SUR LA MESSE

Eh bien ! c'est triste à dire, il y a des chrétiens fidèles à la communion qui ne savent pas assister à la messe. Nos pères [...] avaient de la messe une idée que les chrétiens d'aujourd'hui n'ont plus. Il y a peu de grandes choses sur la terre ; mais

il y a, comme dit Bossuet, une affaire qui est l'affaire des siècles : c'est l'incarnation d'une personne divine, c'est l'immolation du calvaire, figurée pendant quatre mille ans par les holocaustes et les sacrifices de l'ère patriarcale et de

l'ère mosaïque. Cette grande affaire qui a été accomplie sur le Golgotha, et qui se reproduit de jour en jour, d'instant en instant, sur la terre, voilà la grande merveille du monde. Si le bon Dieu supporte encore la terre, malgré ce que vous et

moi nous y voyons, c'est que cette merveille y réalise sans fin la parole du prophète : *du levant au couchant* (Malachie I, 11). Et comme, par rapport à l'étendue totale du globe terrestre, le soleil ne se lève et ne se couche point, mais porte successivement sa lumière aux diverses contrées du monde, le sacrifice de l'Homme-Dieu est un sacrifice perpétuel, un sacrifice toujours en acte : *un sacrifice perpétuel* (Daniel, XII, 11).

La partie la plus secrète du canon de la messe est indiquée par ces mots : *Intra actionem* : « Pendant l'action ». C'est qu'en effet toutes les autres choses qui se passent et s'accomplissent ici-bas sont vraiment minimes en comparaison de celle-ci, qui est l'action par excellence. Là est le principe, là est le fait essentiellement conservateur. Le psalmiste a dit : *Non il ne sommeille ni ne dort, celui qui garde Israël* (Ps. CXX, 3). L'Église, la société chrétienne a besoin d'être gardée ; c'est un besoin de toutes sociétés sur la terre. Nous qui sommes ses pasteurs et ses gardiens d'office, hélas ! il nous arrivera de dormir, de sommeiller ; mais il ne dormira pas celui qui garde Israël. À tout instant il descend du haut du ciel, ce Dieu fait homme, afin d'acquitter la dette totale de l'humanité. [...] S'y [la messe] associer, c'est se mettre à l'œuvre avec lui. Dire : j'ai une vie trop active pour pouvoir aller à la messe, c'est dire un contre-sens, puisque, pour la journée du chrétien, c'est la messe qui donne le branle, le mérite et l'efficacité à l'action.

Cardinal Pie,
Œuvre t. IX p. 637

Sur la croix, Jésus-Christ apaise par son sang la colère de Dieu, satisfait à sa justice, expie le péché et mérite le salut du monde. Mais le sacrifice qu'il y accomplit ne donne point encore actuellement aux hommes les grâces dont il est la source, il les y prépare et les dispose à les recevoir par l'expiation préalable qu'il opère du péché. C'est par son sang et sa mort qu'il le fait, et c'est par les sacrements, et surtout par la Sainte Eucharistie, que la grâce de Jésus-Christ est communiquée. Le sacrifice de la croix est donc le sacrifice de rédemption et de mérite, car il mérite tout, mais il ne donne et n'applique rien ; et le sacrifice de la messe est le sacrifice d'application et de sanctification car il donne et applique tout, mais il ne mérite rien.

Père De Condren,
Idée du sacerdoce et du sacrifice de Jésus-Christ, ch. VII.

En un mot, le Calvaire est la source, l'autel est le canal ; le calvaire a recueilli tout le sang de Jésus, l'autel apporte à flots ce sang répandu pour nous, il en arrose le champs des âmes, il le féconde, il y fait germer les semences de la sainteté. En vain les eaux jailliraient de la montagne, si le fleuve ne les amenait

dans la plaine. Ainsi, l'immolation du Golgotha resterait inefficace sans la Messe qui en apporte les grâces et qui les distribue. Sans doute, tous les sacrements tirent leur vertu du sacrifice de la croix, et tous communiquent les mérites ; mais parce que l'Eucharistie seule renouvelle et reproduit le sacrifice, seule aussi elle est le centre des autres sacrements et leur fin.

Buatier,
Le sacrifice dans le dogme catholique p. 114.

L'hérésie de notre temps est la négation de ce règne [le règne social de Jésus-Christ]. De tous côtés retentit le cri de la parabole évangélique : « *Nolumus hunc regnare super nos!* Nous ne voulons pas que celui-ci règne sur nous ! ». Non seulement les lois ne se font plus ni en son nom ni d'après son Évangile, elles se font contre lui. Il est l'ennemi, et la guerre lui est déclarée de tous les côtés à la fois, sur le terrain des doctrines et sur celui de l'action.

[...]

L'Apocalypse parle d'un arbre dont les feuilles guérissent les nations (Apoc. XXII, 2) : ce ne peut être que l'arbre de la Croix. La société ne se décompose en effet et ne périclité que parce qu'elle a horreur de la Croix, parce qu'elle se détourne du Crucifié, parce que l'idée du sacrifice l'épouvante, parce que, livrée à la recherche exclusive des jouissances matérielles et oubliant les espérances d'en haut, elle n'a plus le courage des austères devoirs. Pour ramener la santé dans ce corps malade, il faut y faire circuler de nouveau le sang du Calvaire et lui infuser par les sacrements la vie surnaturelle ; il faut lui rendre le noble repos du dimanche et l'union fraternelle de la prière publique, lui rendre aussi les saints relèvements de la pénitence, avec les forces et les joies eucharistiques. Voltaire a dit : « Les peuples qui se confessent sont faciles à gouverner ». Pour tomber d'une telle bouche, le mot n'en est pas moins exact. Un peuple qui se confesse et qui communie est un peuple où les coalitions de l'égoïsme font place aux harmonies du dévouement. Déjà Tertullien le remarquait : « Les chrétiens les plus complets sont aussi les citoyens les meilleurs ».

[...]

Or, la religion a sur la terre son expression la plus complète dans une société, et cette société réalise l'idéal social autant qu'il puisse être réalisé par les hommes : c'est l'Église.

Société parfaite et universelle, directement établie par Jésus-Christ, ayant pour but le royaume de Dieu et pour mission le salut des âmes, elle a pour moyens les vertus qu'elle produit par les sacrements. Née au Calvaire, elle en garde et elle en distribue le sang divin, prolongeant ainsi dans le monde la rédemption de Jésus. L'autel est son centre, la croix son sym-

bole, le sacrifice sa vie. On pourrait la définir : *une société fondée sur la Croix par le Crucifié, pour conduire les hommes au ciel par le sacrifice.*

Idem, p. 345 et sv.

Si le sacrifice de la messe s'éteignait, nous ne tarderions pas à retomber dans l'état dépravé où se trouvaient les peuples souillés par le paganisme, et telle sera l'œuvre de l'Antéchrist ; Il prendra tous les moyens d'empêcher la célébration de la sainte messe, afin que ce grand contrepoids soit abattu, et que Dieu mette fin à toute chose, n'ayant plus de raison de les faire subsister. Nous pouvons facilement le comprendre, car depuis le protestantisme, nous voyons beaucoup moins de force au sein des sociétés. Des guerres civiles se sont élevées, portant avec elles la désolation, et cela uniquement parce que l'intensité du sacrifice de la messe est diminuée. C'est le commencement de ce qui arrivera lorsque le diable et ses suppôts seront déchaînés par toute la terre, y mettant le trouble et la désolation ainsi que Daniel nous en avertit.

Dom Guéranger,
Explication de la sainte messe, p. 107

COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain
Sì Sì No
Directeur : R. Boulet
Rédacteur : Abbé de Taveau
Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex
N° CPPAP : 0408 G 82978
Imprimé par
Imprimerie du Pays Fort
18260 Villegenon
Direction
Administration, Abonnement
Secrétariat
B.P. 156
78001 Versailles Cedex
E-mail : courrierderome@wanadoo.fr
Correspondance pour la Rédaction
Via Madonna degli Angeli, 14
Italie 00049 Velletri (Rome)
Abonnement

• France :

- de soutien : 40 , normal : 20 ,
- ecclésiastique : 8

Règlement à effectuer :

- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France,
- soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.

• Suisse :

- de soutien : CHF 100, normal CHF40
- ecclésiastique : CHF 20

Règlement :

- Union de Banques Suisses - Sion
C / n° 891 247 01E

• Étranger : (hors Suisse)

- de soutien : 48 ,
- normal : 24 ,
- ecclésiastique : 9,50

Règlement :

IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057
BIC : PSST FR PPP AR